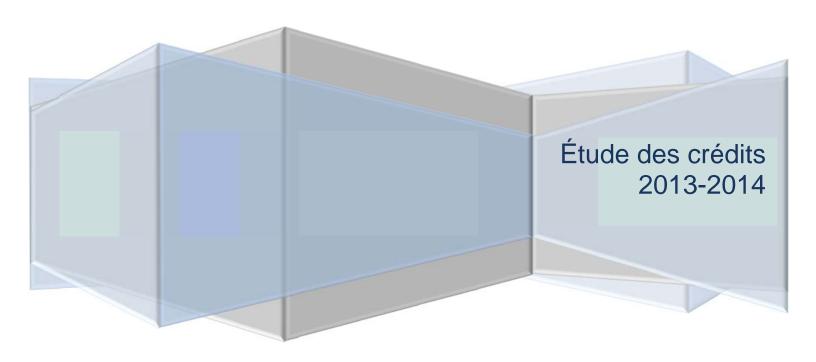


Ministère du Conseil exécutif

Secrétariat aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne

Institutions démocratiques Programme 06, élément 03



8 février 2013

NOTE: Année financière 2012-2013 n'est pas terminée au moment de compiler et de compléter les informations pour l'Étude des crédits 2013-2014. Les renseignements fournis dans ce cahier concernent la période du 1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012.

TABLE DES MATIÈRES

INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03

ECTION 1 — DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE La comparaison pour chaque ministère et chaque organisme, par poste budgétaire :	PAG
La comparaison pour chaque ministere et chaque organisme, par poste budgetaire .	
 Entre les crédits déposés à l'Assemblée nationale en avril 2012 et ceux proposés par nouveau gouvernement pour l'exercice budgétaire 2013-2014 	le
. L'ensemble des coûts afférents au changement de gouvernement notamment :	2
 Les coûts reliés au changement de structure administrative, ministérielle (publici affichage, logo, site internet, pancarte, courrier, enveloppes, entêtes cartes d'affaires, etc. Les coûts administratifs, les coûts de transition, les frais de communication; Les coûts reliés à la suppression ou l'ajout de toute information; Les coûts reliés aux photos officielles; Tout autre coût, le cas échéant 	
Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2012-2013 :	3
 les endroits et dates du départ et du retour; une copie des programmes et rapports de voyage ou de mission; les personn rencontrées; le coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres de la coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres de la coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres de la coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres de la coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres de la coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres de la coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres de la coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres de la coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres de la coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres de la coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais de la coût ventilé par poste : frais de la coû	
 frais, etc.; les noms des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec le titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés autres participants; 	
 la liste et le détail de toute entente signée ou annoncée, le cas échéant; les résultats concrets obtenus et détaillés pour chaque voyage; la copie des rapports de mission; 	
les investissements annoncés, le cas échéant	
 Pour chaque voyage ou déplacement en avion ou en hélicoptère fait au Québec pour l'année financière 2012-2013 de chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et dirigeants d'organisme : l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; les coûts ventilés; le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autr frais, etc.; pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés autres participants. 	et
 Liste des dépenses en publicité (incluant Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme : la ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 2012-2013 et les prévisions pour 2013-2014; le nom des firmes de publicité retenues; le nom des fournisseurs; le mode d'octroi de chaque contrat; le but visé par chaque dépense; pour chaque dépense en commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; le coût total et ventilé pour les communiqués de presse 	3

TITRE	PAG
5. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements	3
médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :	
 la ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 2012-2013 et les prévisic 	ons
pour 2013-2014;	
le but visé par chaque dépense;	.
 s'il y a lieu, préciser pour chaque contrat octroyé dans le cadre d'un événement : le nom professionnel ou de la firme; le coût, y compris les avenants et/ou suppléments; la date; 	
mode d'octroi	, 16
<u>PLQ : </u>	
e nombre d'événements ventilé par type d'événements	
. La liste des dépenses en formation de communication :	3
Organisés par le ministère ou l'organisme :	
 Les sommes dépensées depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014; Le but visé par chaque dépense 	
Organisés par une firme externe : Les sommes dépensées depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014;	
 Le nom de la ou des firmes de publicité; 	
Le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié Le nom des fournisseurs:	
Le nom des fournisseurs;Le but visé par chaque dépense	
Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi de tous les contrats octroyés par chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme en 2012-2013 en indiquant pour chaque contrat :	4
le nom du professionnel ou de la firme;	
 le détail des travaux ou services effectués (but visé); 	
 le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments; l'échéancier; 	
 le mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); 	
 dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant d 	des
soumissions.	
 Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et qui 	
ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de a Loi sur	
les contrats des organismes publics, en indiquant :	
• le nombre d'autorisations;	
 le nom du professionnel ou de la firme touché(e); 	
le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;	
le montant accordé;	
les motifs de la demande;	
 tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de contrate 	ces
contrats.	
0. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat	
négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel depuis le 31 août 2012 en	
indiquant :	
indiquant : • le nom du professionnel ou de la firme;	
 le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; 	
indiquant : • le nom du professionnel ou de la firme;	
 le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; 	
 le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant contrait des le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant contrait des le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant contrait des le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant contrait de la firme; 	des
 le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant o soumissions. 	
 indiquant: le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant o soumissions. 1. Le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du	
 le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant of 	
 indiquant: le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant o soumissions. 1. Le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du	
 indiquant: le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant o soumissions. 1. Le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du	
 indiquant: le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant o soumissions. 1. Le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du	
 indiquant: le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant o soumissions. 1. Le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du	
 indiquant : le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant o soumissions. 1. Le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du	
 indiquant : le nom du professionnel ou de la firme; le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant o soumissions. 1. Le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du	

SECTION 1 — DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié depuis l'année financière 2003-2004 indiquer :	4
 le nom du projet; la nature du projet; l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu); le coût initial prévu pour la réalisation du projet; les plus récentes estimations du coût du projet; les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; l'estimation des coûts restant à débourser pour compléter la réalisation du projet; les firmes ou OSBL associés au développement du projet (incluant les sous-traitants), les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates; le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour. 	
 13. Pour le cabinet ministériel, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, le montant pour l'année 2012-2013 (et ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes : la photocopie; le mobilier de bureau; l'ameublement; le remboursement des frais de transport; le remboursement des frais d'hébergement; le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : a) au Québec, b) à l'extérieur du Québec. PLQ Les distributeurs d'eau de source; Location et entretien des plantes incluant les plantes artificielles; Location ou achat d'encadrement 	5
14. Pour le cabinet ministèriel, la direction générale du ministère et pour le ministère et les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour l'année 2012-2013, de chacune des dépenses reliée à la téléphonie : • le nombre de téléphones cellulaires, « Blackberry », IPhone ou autres types de téléphones intelligents utilisés; • le nombre de téléavertisseurs utilisés; • le soûts d'acquisition des appareils; • le coût d'utilisation des appareils; • le nom des fournisseurs; • le coût des contrats téléphoniques; • le nombre de minutes utilisées. PLQ Les coûts de résiliation; Les ordinateurs portables	6

SECTION 1 — DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX				
4.0	TITRE CONTROL OF THE	PAGE		
19.	Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2012- 2013, en indiquant pour chaque individu :	8		
	la date de l'entrée en fonction;			
	• le titre de la fonction;			
	 l'adresse du port d'attache; le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; 			
	la prime de départ versée, le cas échéant;			
	 le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus; 			
	• la liste du personnel politique incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction			
	publique et de quelle masse salariale il relève; • la description de tâches;			
	 le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet 			
	depuis le 1er avril 2012;			
	• le nombre total d'employés au cabinet;			
	 la masse salariale totale par cabinet pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013; le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction 			
	occupée;			
	• s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence			
	et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et			
	Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.			
	ionolions μουι i Liai.			
20.	Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013 à même le budget discrétionnaire du ministre et	9		
	du ministère, en indiquant :			
	le nom de l'organisme ou de la personne concerné;			
	la circonscription électorale;			
	 le montant attribué; le détail du projet visé et le but poursuivi par l'organisme; 			
	 le detail du projet vise et le but poursuivi pai l'organisme, la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu. 			
21.	Liste du personnel en disponibilité par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) en indiquant :	9		
	Torictionnaires, etc.) en indiquant.			
	• le poste initial;			
	le salaire;le poste actuel, s'il y a lieu;			
	 la date de mise en disponibilité; 			
	• les prévisions pour 2013-2014.			
-				
22.	Pour chaque ministère et organisme, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégories d'âge en 2012-2013	9		
23.	Nombre de fonctionnaires et/ou ETC affectés au Plan Nord, pour chaque ministère et organisme incluant le cas échéant la Banque de développement économique du Québec, pour les années	9		
	2011-2012, 2012-2013 et les prévisions 2013-2014			
24	Liste du personnel hors structure, par catégories d'emploi, (cadres, professionnels,	9		
24.	fonctionnaires, etc.), en indiquant :	3		
	le nom de la personne;le poste occupé;			
	 le salaire de base et additionnel (s'il y a lieu); 			
	l'assignation initiale;			
	la date de l'assignation hors structure; la date de la fin de l'assignation (c'il y a liqui)			
	la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).			
25.	Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes publics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :	9		
	le nom de la personne; le poste occupé:			
	 le poste occupé; le salaire de base et additionnel (s'il y a lieu); 			
	 l'assignation initiale; la date de l'assignation hors structure; 			
	• la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).			

	TITRE	PAG
26.	Liste de tous les abonnements du cabinet, du ministère et organismes publics ainsi que le coût	10
	de chacun :	
	les clubs privés ou autres;	
	 les billets de saison, les loges; 	
	aux journaux, revues mensuelles, publications papier et en format électronique etc.; aites en égiplisée de recharge de la literature	
	sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka etc.)	
7.	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public, (incluant les événements ponctuels) fournir et ce, depuis l'existence du site :	10
	policideis/ rournil et ce, depuis rexistence du site .	
	• le nom du site Web;	
	 le nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site; les coûts de construction du site; 	
	 les coûts de construction du site; les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; 	
	 les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et 	
	les raisons du changement);	
	• la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);	
	la fréquence moyenne de mise à jour.	
8.	Nominations, depuis le 1 ^{er} avril 2012, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs,	10
	commissaires, experts, enquêteurs ou autres :	
	• la liste;	
	• les mandats;	
	 les contrats octroyés pour chaque mandat; 	
	le résultat du travail effectué;	
	 les échéances prévues; les sommes impliquées. 	
	les sommes impliquées.	
9.	Pour 2012-2013, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ert rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec en ventilant pour chacune des régions	10
0.	Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en	11
	2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 :	
	 les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès; 	
	• le nombre total de demandes reçues;	
	• le nombre total de demandes rejetées;	
	 le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; 	
	le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours; le nombre de demandes ayant été traitées hars délai.	
	le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.	
1.	La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 31 août 2012 :	11
	le coût (déplacements, etc.);	
	 le cout (déplacements, etc.), le nombre de ressources affectées; 	
	• le nombre de rencontres;	
	• le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.	
2.	La liste des ententes et leur nature, signées depuis le 31 août 2012 entre le ministère ou	11
	l'organisme et le gouvernement fédéral et/ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12, ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi	
3.	Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014	11
4.	Tel que prévu dans la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2013-2014	11

	TITRE	PAGE
	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement depuis le 31 août 2012 et prévisions 2013-2014	11
	Pour chaque ministère et organisme, les sommes reçues en 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 et 2014-2015 en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chacun des programmes, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme	11
	Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1 ^{er} avril 2004 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente, les sommes associées, la ou les dates de versement, la façon dont ces sommes sont dépensées.	12
	Pour chaque ministère et organisme, (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013 en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) le montant total des primes au rendement et des bonis	12
	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013 en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ	12
PLC Incl	<u>)</u> uant des montants versés pour bris de contrat	
	Depuis le 31 août 2012, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée?	12
	 fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation de fonctions pour chaque personne; fournir la liste des salaires versés à chaque personne 	
	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats de covérification octroyés par chaque ministère et organisme qui en relève en 2012-2013 en indiquant, pour chaque contrat :	12
	 le nom du professionnel ou de la firme; le détail des travaux ou services effectués (but visé); le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments; l'échéancier; 	
	 le mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions. 	
	Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour l'année 2012-2013, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :	12
	 la ou les dates des travaux; les coûts; le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux 	
	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013 en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale	13
	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013 en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme	13
	Évolution de la taille (nombre total d'employés) de chaque cabinet ministériel, de chaque ministère et de chaque organisme public depuis 2003. Fournir les données pour chacune des années financières, de 2003-2004 à 2012-2013. Prévisions pour 2013-2014	13

SECTION 1 — DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
TITRE	PAGE		
46. Pour chaque cabinet ministériel, chaque ministère et chaque organisme, le nombre de départs au sein de l'effectif (régulier, occasionnel et étudiant) pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013. Fournir les données ventilées selon la raison du départ : la retraite, la démission, la révocation pour incompétence, la révocation pour incapacité, la fin d'emploi, le décès, la mise à pied, la destitution et toute autre raison	13		
47. Liste et solde de tous les fonds existants pour chacun des ministères et organismes ainsi que la dépense d'intérêts prévue en 2012-2013 pour chacun de ces fonds. Copie des états financiers de 2011-2012 et 2012-2013 pour chacun des fonds.	13		

SECTION 2 — DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE				
	TITRE	PAGE		
1.	Organigramme complet du secrétariat, en précisant les titres et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).	15		
2.	Dans le cas du personnel contractuel, paramètres du mandat, traitement (salaire et autres considérations) ainsi que liste et copie de tout document produit dans le cadre du mandat.	15		
3.	Liste et copie des notes, mémorandums, opinions, études, mémoires ou autres documents produits par le secrétariat ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations, à propos, notamment, de tout mode de scrutin, des modalités d'exercice du droit de vote, des règles de financement des partis politiques Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations, s'il y a eu participation de personnes externes en indiquant, s'il y a lieu, l'organisme ou le ministère, ou si contractuel le cas échéant, indiquer le montant du contrat et des dépenses remboursées.	15		
4.	Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2012-2013, dont a fait partie le secrétariat avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.	15		
5.	Relativement aux mandats des maires et premiers ministres, les études, rapports, analyses ou autres documents produits sur la limitation de ces mandats.	16		
6.	La liste des coûts reliés à la préparation d'élections en 2012-2013, ventilée par mois.	16		
7.	La liste des coûts reliés à l'élimination du crédit d'impôts pour don à un parti politique, ainsi que les coûts pour le gouvernement de l'introduction d'un appariement et de l'augmentation de l'allocation publique suite à l'adoption du projet de loi n° 2.	16		
8.	La liste des rencontres du comité consultatif du DGE en 2012-2013, incluant les dates, lieu, objets et personnes présentes. Prévisions pour 2013-2014	17		

OL.	ECTION 3 — DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION	
	TITRE	PAGE
1.	Dépôt du plan financier (budget des dépenses par activité) et stratégique de ce portefeuille pour l'année 2013 – 2014.	19
2.	Description du volet « Cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne » du Programme 6 (Institutions démocratiques et Participation citoyenne) ainsi que son mandat, ses objectifs, la ventilation de son budget dépensé en 2012-2013, le nombre de fonctionnaires qui y sont affectés, les procès-verbaux de leurs rencontres et les résultats atteints.	
3.	Description du volet « Identité et Laïcité » du Programme 6 (Institutions démocratiques et Participation citoyenne) ainsi que son mandat, ses objectifs, la ventilation de son budget dépensé en 2012-2013, le nombre de fonctionnaires qui y sont affectés, les procès-verbaux de leurs rencontres et les résultats atteints	

SECTION 1

Institutions démocratiques Programme 06, élément 03

LES QUESTIONS ET LES RÉPONSES DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. La comparaison pour chaque ministère et chaque organisme, par poste budgétaire :
- entre les crédits déposés à l'Assemblée nationale en avril 2012 et ceux proposés par le nouveau gouvernement pour l'exercice budgétaire 2013-2014.

Conseil exécutif

Programme 6 Institutions démocratiques et Participation citoyenne

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
			(000 \$)		
Cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne	1 404,6	10,0	15,0	1 409,6	
2. Commission d'accès à l'information	5751,5	78,0	662,0	6 335,5	6 295,8
3. Institutions démocratiques et Participation citoyenne	1 029,0	10,0	15,0	1 034,0	828,8
 Accès à l'information et protection des renseignements personnels 	584,8			584,8	480,9
5. Laïcité et identité	850,0			850,0	
	9619,9	98,0	692,0	10 213,9	7 605,5
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18) Élément 1				9,6	
Crédit à voter				10 204,3	7 605,5

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en oeuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de laïcité, de citoyenneté et d'identité. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2013-2014	2012-2013	
Dauget de depende	1	2	3	4	5		
-			(000 \$)				
Rémunération	785,0	4 583,2	933,7	475,9	500,0	7 277,8	5 646,9
Fonctionnement	419,6.	1 168,3	95,3	58,9	350,0	2 092,1	1 324,6
Transfert	200,0	-	-	50,0	-	250,0	50.0
	1 404,6	5 751,5	1 029,0	584,8	850,0	9 619,9	7 021,5
Budget d'investissements							
Immobilisations	15,0	662,0	15,0		-	692,0	662,0
	15,0	662,0	15,0		-	692,0	662,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrance de 3 % dui crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédits des ministères et organismes

62

- 2. L'ensemble des coûts afférents au changement de gouvernement notamment :
- les coûts reliés au changement de structure administrative, ministérielle (publicité, affichage, logo, site internet, pancarte, courrier, enveloppes, entêtes, cartes d'affaires etc..);
- les coûts administratifs, les coûts de transition, les frais de communication;
- les coûts reliés à la suppression ou l'ajout de toute information
- les coûts reliés aux photos officielles; et
- tout autre coût le cas échéant.

AUCUN COMMENTAIRE

- 3. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2012-2013 :
 - les endroits et dates du départ et du retour:
 - une copie des programmes et rapports de voyage ou de mission; les personnes rencontrées;
 - le coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - les noms des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
 - la liste et le détail de toute entente signée ou annoncée, le cas échéant;
 - les résultats concrets obtenus et détaillés pour chaque voyage;
 - la copie des rapports de mission;
 - les investissements annoncés, le cas échéant

AUCUNE DÉPENSE POUR DES VOYAGES HORS QUÉBEC

- 4. Pour chaque voyage ou déplacement en avion ou en hélicoptère fait au Québec pour l'année financière 2012-2013 de chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et dirigeants d'organisme :
 - l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - les coûts ventilés:
 - le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;

AUCUNE DÉPENSE POUR DES VOYAGES OU DÉPLACEMENT EN AVION OU HÉLICOPTÈRE

- 5. Liste des dépenses en publicité (incluant Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme :
- la ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 2012-2013 et les prévisions pour 2013-2014;
- le nom des firmes de publicité retenues;
- le nom des fournisseurs;
- le mode d'octroi de chaque contrat;
- le but visé par chaque dépense;
- pour chaque dépense en commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

AUCUNE DÉPENSE EN PUBLICITÉ (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03) AUCUNE DÉPENSE EN PUBLICITÉ (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 01)

- 6. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :
- la ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 2012-2013 et les prévisions pour 2013-2014;
- le but visé par chaque dépense;
- s'il y a lieu, préciser pour chaque contrat octroyé dans le cadre d'un événement : le nom du professionnel ou de la firme; le coût, y compris les avenants et/ou suppléments; la date; le mode d'octroi.

PLQ : le nombre d'événements ventilé par type d'événements.

AUCUNE DÉPENSE LIÉE À L'ORGANISATION ET À LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE

7. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisés par le ministère ou l'organisme :

- Les sommes dépensées depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014;
- Le but visé par chaque dépense

Organisés par une firme externe :

- Les sommes dépensées depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014;
- Le nom de la ou des firmes de publicité;
- Le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié
- Le nom des fournisseurs;
- Le but visé par chaque dépense

AUCUN COMMENTAIRE

- 8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi de tous les contrats octroyés par chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme en 2012-2013 en indiquant pour chaque contrat :
 - le nom du professionnel ou de la firme;
 - le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - l'échéancier;
 - le mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

AUCUN CONTRAT OCTROYÉ

- 9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :
 - le nombre d'autorisations;
 - le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
 - le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
 - le montant accordé;
 - les motifs de la demande;
 - tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

AUCUN CONTRAT OCTROYÉ

- 10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel depuis le 31 août 2012 en indiquant :
 - le nom du professionnel ou de la firme;
 - le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
 - le mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - le coût;
 - l'échéancier;
 - dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

AUCUN CONTRAT OCTROYÉ

11. Le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

- 12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié depuis l'année financière 2003-2004 indiquer :
 - le nom du projet;
 - la nature du projet;
 - l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - le coût initial prévu pour la réalisation du projet;
 - les plus récentes estimations du coût du projet;
 - les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - l'estimation des coûts restant à débourser pour compléter la réalisation du projet;
 - les firmes ou OSBL associés au développement du projet (incluant les sous-traitants), les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour.

AUCUN

- 13. Pour le cabinet ministériel, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, le montant pour l'année 2012-2013 (et ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :
 - la photocopie;
 - le mobilier de bureau;
 - l'ameublement;
 - le remboursement des frais de transport;
 - le remboursement des frais d'hébergement;
 - le remboursement des frais de repas;
 - le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : a) au Québec, b) à l'extérieur du Québec.

<u>PLQ</u>

Les distributeurs d'eau de source;

Location et entretien des plantes incluant les plantes artificielles;

Location et entretien de la machine à café;

Location ou achat d'encadrement

DÉPENSES (programme 06, élément 03)	MONTANT (\$)
Photocopies (location photocopieur, reprographie extérieur)	3 375,73 \$
Mobilier de bureau (1 classeur et fauteuil multitâche)	1 149,20 \$
Distributeurs d'eau de source	93,67 \$
Frais de transport	448,62 \$
Les dépenses de perfectionnement (congrès, colloque)	
au Québec	1 180,80 \$
à l'extérieur du Québec	
TOTAL	6 248,02 \$

DÉPENSES (programme 06, élément 01)	MONTANT (\$)		
Photocopies	1 962,81		
Mobilier de bureau	2 870,31		
Frais de transport	3 043,44		
Frais d'hébergement	1 528,96		
Frais de repas	914,60		
TOTAL	10 320,12		

- 14. Pour le cabinet ministériel, la direction générale du ministère et pour le ministère et les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour l'année 2012-2013, de chacune des dépenses reliée à la téléphonie :
 - le nombre de téléphones cellulaires, « Blackberry », IPhone ou autres types de téléphones intelligents utilisés;
 - le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
 - le nombre de téléavertisseurs utilisés;
 - les coûts d'acquisition des appareils;
 - le coût d'utilisation des appareils;
 - le nom des fournisseurs;
 - le coût des contrats téléphoniques;
 - le nombre de minutes utilisées.

PI O

Les coûts de résiliation;

Les ordinateurs portables.

DÉPENSES (programme 06, élément 03)	MONTANT (\$)
1 Blackberry et 3 cellulaires : contrat, achat et utilisation	5 330,57
Ordinateurs portables, IPad ou autre type de tablette électronique, téléavertisseurs	

DÉPENSES (programme 06, élément 01)	MONTANT (\$)
Contrat, achat et utilisation :	2 974,51
6 IPhone	
3 IPad	
6 Blackberry	



- 15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014, (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :
 - le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
 - le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
 - le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - le nombre total et la ventilation du nombre de congés de maladie en réserve pour le personnel et leur valeur estimée;
 - le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires;
 - le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
 - le nombre total et la ventilation du nombre de jours de vacances en réserve pour le personnel et leur valeur estimée;
 - le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
 - le nombre et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) du personnel qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme en relevant, et qui reçoit également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé ou de l'éducation;
 - l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, etc.) et par leur territoire habituel de travail (direction centrale ou régions);
 - l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir:
 - le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie:
 - le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (direction centrale et régions);
 - le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

	1 ^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012												
Nbre total de jrs de Nbre total de jrs de vacances pris par le maladies pris par le							Nbre de						
Mois		ersonne	•		ersonne		Payés Compensées Total heures		plaintes pour harcèlement psychologique				
	Cadres	Prof	Fonct.	Cadres	Prof.	Fonct.	Prof.	Fonct.	Prof.	Fonct.	Prof.	Fonct.	
Avril	8,0	5,5	-	-	4,0	3,5	-	-	21,50	-	21,50	-	
Mai	9,0	1,0	-	-	3,5	-	-	-	19,75	3,00	19,75	3,00	
Juin	29,0	12,0	3,5	5,0	1,5	-	-	-	-	2,50	-	2,50	
Juillet	15,0	66,0	0,5	-	2,0	1,0	-	-	-	5,00	-	5,00	
Août	7,5	8,0	11,0	-	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-	
Sept.	9,0	-	-	-	1,0	4,5	-	-	-	-	-	-	
Oct.	-	1,0	-	-	1,5	3,0	-	-	11,0	-	11,00	-	
Nov.	-	-	-	5,0	=	15,0	-	-	80,50	3,50	80,50	3,50	
TOTAL	77,5	93,5	15,0	10,0	16,65	30,0	-	-	132,75	14,00	132,75	14,00	

Corps d'emploi	Personnel masculin	Personnel féminin	Moins de 35 ans	35 ans et plus	Personnes handicapées	anglophones	autochtones	Membre des communautés culturelles
Administrateur d'état	2	1	-	3	-	-	-	-
Cadres	1	-	-	1	=	=	-	-
Professionnels	1	4	2	3	-	-	-	1
Fonctionnaires	-	2	-	2	-	-	-	-
Ouvriers	-	-	-		=	-	-	=
TOTAL % par rapport à l'effectif occupé (10)	4 36,4 %	7 63,6 %	2 18,2 %	9 81,8 %	0 0,0 %	0 0,0 %	0 0,0 %	1 9,1%

Nous présentons des statistiques sur la base de postes autorisés de 10 ETC.

- 16. Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction :
 - le nombre de départs à la retraite en 2012-2013 (PLQ : Les indemnités de retraites qui seront versées):
 - le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
 - le nombre de départs à la retraite prévus pour 2013-2014 et 2014-2015 (PLQ : Les indemnités de retraites qui seront versées);
 - le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats

AUCUN DÉPART À LA RETRAITE POUR 2012-2013 ET AUCUN DÉPART À LA RETRAITE DE PRÉVU POUR 2013-2014 ET 2014-2015

- 17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en indiquant pour chacun d'eux :
 - l'emplacement de la location;
 - le coût de la location;
 - le coût de location au mètre carré;
 - la superficie totale pour chaque local;
 - la superficie totale réellement occupée;
 - la superficie inoccupée;
 - le propriétaire de l'espace loué;
 - la durée du bail;
 - les coûts d'aménagement ou de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2012

PLQ

Le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE DANS LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

18. Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription du 1^{er} avril 2012 à ce jour.

AUCUN COÛT

- 19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2012-2013, en indiquant pour chaque individu :
 - la date de l'entrée en fonction;
 - le titre de la fonction;
 - l'adresse du port d'attache;
 - le traitement annuel, ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - la prime de départ versée, le cas échéant;
 - le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - la description de tâches;
 - le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet depuis le 1^{er} avril 2012;
 - le nombre total d'employés au cabinet;
 - la masse salariale totale par cabinet pour les années, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;
 - le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée;
 - s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

MEMBRES DU PERSONNEL	TITRE DE LA FONCTION	PORT D'ATTACHE				
(ORDRE ALPHABÉTIQUE)						
COUTURE, Éric	Attaché politique	Montréal				
DELORME, Diane	Attaché politique	Longueuil				
DIONNE, Manuel	Directeur des communications	Montréal				
GILBERT, Amélie	Attachée politique	Longueuil				
JOLICOEUR, Stéphane	Attaché politique	Longueuil				
MAILLOUX-LECOMPTE, Julie	Adjointe administrative	Québec				
MOISAN, Louise-Andrée	Directrice de cabinet	Québec				
NORMANDIN, Julie-Maude	Attachée politique	Québec				
PILON, Catherine	Attachée politique	Québec				
ST-AMAND, Mathieu-Renaud	Attaché politique	Montréal				
VALLÉE, Julie	Adjointe exécutive et responsable de	Québec				
	l'agenda					
Nombre d'effectifs : au 30 novembre	Nombre d'effectifs : au 30 novembre 2012 : 10					
Masse salariale: 785,0\$						

- 20. Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013 à même le budget discrétionnaire du ministre et du ministère, en indiquant :
 - le nom de l'organisme ou de la personne concerné;
 - la circonscription électorale;
 - le montant attribué;
 - le détail du projet visé et le but poursuivi par l'organisme
 - la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu

AUCUNE SOMME VERSÉE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2012 AU 30 NOVEMBRE 2012

- 21. Liste du personnel en disponibilité par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) en indiquant :
 - le poste initial;
 - le salaire;
 - le poste actuel, s'il y a lieu;
 - la date de la mise en disponibilité;
 - les prévisions 2013-2014.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE **C**ONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

22. Pour chaque ministère et organisme, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégories d'âge en 2012-2013.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

23. Nombre de fonctionnaires et/ou ETC affectés au Plan Nord, pour chaque ministère et organisme, incluant le cas échéant la Banque de développement économique du Québec, pour les années 2011-2012, 2012-2013 et les prévisions 2013-2014.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

- 24. Liste du personnel hors structure par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
 - le nom de la personne;
 - le poste occupé:
 - le salaire de base et additionnel (s'il y a lieu);
 - l'assignation initiale;
 - la date de l'assignation hors structure;
 - la date de la fin de l'assignation, (s'il y a lieu).

AUCUN COMMENTAIRE

- 25. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes publics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
 - le nom de la personne ;
 - le poste occupé;
 - le salaire de base et additionnel (s'il y a lieu);
 - l'assignation initiale;
 - la date de l'assignation hors structure;
 - la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

AUCUN COMMENTAIRE

- 26. Liste de tous les abonnements du cabinet, du ministère et organismes publics ainsi que le coût de chacun :
 - les clubs privés ou autres;
 - les billets de saison, les loges;
 - aux journaux, revues mensuelles, publications papier et en format électronique etc.;
 - sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka etc.)

PROGRAMME 06 ÉLÉMENT 03					
NOMS	OBJETS	MONTANT(\$)			
Journaux	Le journal de Québec, Le Soleil, Le Devoir, La Presse, The Gazette, The Globe and mail	963,38			
Les Éditions juridiques FD inc.	Renouvellement (mise à jour) Code procédure civile (mars 2012 à mars 2013)	89,00			
TOTAL		1 052,38			

PROGRAMME 06 ÉLÉMENT 01					
NOMS	OBJETS	MONTANT(\$)			
Abonnements journaux et revues		404,09			
Centre de Ressource et Promotions du Québec FM 103,3 la radio allumée Médiaction	Annonces dans les journaux locaux, Panneaux-affiches, etc.	3 925,63			
Médiaforce Semainier paroissial Sun Media					
Assemblée nationale	Achat (épinglettes, Étuis, feuilles parchemins, etc.)	598,50			
TOTAL		4 923,22			

- 27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public, (incluant les événements ponctuels) fournir et ce, depuis l'existence du site :
 - le nom du site Web;
 - le nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site;
 - les coûts de construction du site;
 - les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
 - la fréquence moyenne de mise à jour.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

- 28. Nominations, depuis le 1^{er} avril 2012, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteur, ou autres :
 - la liste;
 - les mandats;
 - les contrats octroyés pour chaque mandat;
 - le résultat du travail effectué;
 - les échéances prévues;
 - les sommes impliquées.

AUCUNE NOMINATION

29. Pour 2012-2013, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

AUCUNE VISITE OU RENCONTRE

- 30. Pour chaque ministère et organismes, concernant les demandes d'accès à l'information en 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 :
 - les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - le nombre total de demandes reçues
 - le nombre total de demandes rejetées;
 - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.
 - Le nombre de demandes ayant été traitées hors délai

L'INFORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2012-2013 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

- 31. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres, depuis le 31 août 2012 :
 - le coût (déplacements, etc.);
 - le nombre de ressources affectées;
 - le nombre de rencontres;
 - le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

NE S'APPLIQUE PAS AU SECRÉTARIAT

32. La liste des ententes et leur nature, signées depuis le 31 août 2012 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral et/ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12, ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

33. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

34. Tel que prévu dans la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2013-2014.

L'INFORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2012-2013 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

35. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement, depuis le 31 août 2012 et prévisions 2013-2014..

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

36. Pour chaque ministère et organisme, les sommes reçues en 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 et 2014-2015 en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chacun des programmes, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

AUCUNE

37. Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1^{er} avril 2004 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente, les sommes associées, la ou les dates de versement, la façon dont ces sommes sont dépensées.

AUCUNE

38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

AUCUNE PRIME AU RENDEMENT ET BONIS



39. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ.

PLQ:

Incluant des montants versés pour bris de contrat.

AUCUN

- 40. Depuis le 31 août 2012, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sousministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée?
 - Fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
 - Fournir la liste des salaires versés à chaque personne

AUCUN

- 41. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats de covérification octroyés par chaque ministère et organisme qui en relève en 2012-2013 en indiquant, pour chaque contrat :
 - le nom du professionnel ou de la firme;
 - le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - l'échéancier;
 - le mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

- 42. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour l'année 2012-2013, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :
 - la ou les dates des travaux;
 - les coûts;
 - le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

AUCUN COÛT



43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

44. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme;

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SE RETROUVE À LA QUESTION 15 DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

45. Évolution de la taille (nombre total d'employés) de chaque cabinet ministériel, de chaque ministère et de chaque organisme public depuis 2003. Fournir les données pour chacune des années financières, de 2003-2004 à 2012-2013. Prévisions pour 2013-2014.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE **C**ONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

46. Pour chaque cabinet ministériel, chaque ministère et chaque organisme, le nombre de départs au sein de l'effectif (régulier, occasionnel et étudiant) pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013. Fournir les données ventilées selon la raison du départ : la retraite; la démission; la révocation pour incompétence; la révocation pour incapacité; la fin d'emploi; le décès; la mise à pied; la destitution; toute autre raison.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

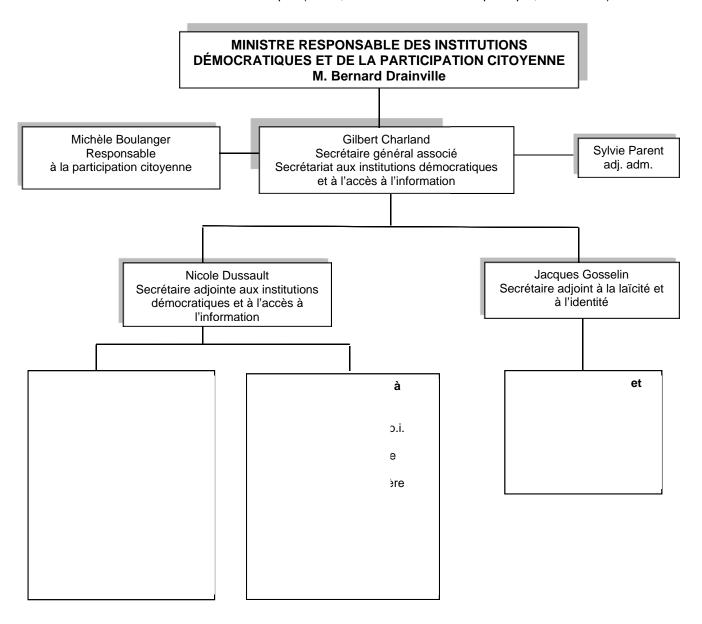
47. Liste et solde de tous les fonds existants pour chacun des ministères et organismes ainsi que la dépense d'intérêts prévue en 2012-2013 pour chacun de ces fonds. Copie des états financiers de 2011-2012 et 2012-2013 pour chacun des fonds.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

SECTION 2

Institutions démocratiques Programme 06, élément 03

LES QUESTIONS ET LES RÉPONSES DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE 1. Organigramme complet du secrétariat, en précisant les titres et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).



Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information

Ministère du Conseil exécutif 875, Grande Allée Est, 3^e étage Québec (Québec) G1R 4Y8 Téléphone : 418 528 8024 Télécopieur 418 528-8094

2. Dans le cas du personnel contractuel, paramètres du mandat, traitement (salaire et autres considérations) ainsi que liste et copie de tout document produit dans le cadre du mandat.

AUCUN

3. Liste et copie des notes, mémorandums, opinions, études, mémoires ou autres documents produits par le secrétariat ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations, à propos, notamment, de tout mode de scrutin, des modalités d'exercice du droit de vote, des règles de financement des partis politiques Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations, s'il y a eu participation de personnes externes en indiquant, s'il y a lieu, l'organisme ou le ministère, ou si contractuel le cas échéant, indiquer le montant du contrat et des dépenses remboursées.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

4. Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2012-2013, dont a fait partie le secrétariat avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

AUCUN

5. Relativement aux mandats des maires et premiers ministres, les études, rapports, analyses ou autres documents produits sur la limitation de ces mandats.

AUCUN

6. La liste des coûts reliés à la préparation d'élections en 2012-2013, ventilée par mois.

LA QUESTION RELÈVE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

7. La liste des coûts reliés à l'élimination du crédit d'impôts pour don à un parti politique, ainsi que les coûts pour le gouvernement de l'introduction d'un appariement et de l'augmentation de l'allocation publique suite à l'adoption du projet de loi n° 2.

l'adoption du projet de loi nº 2.						
IMPACT ANNUALISÉ SUR LES FINANCES DE L'ÉTAT						
Modifications introduites par le projet de loi n° 2	Coûts	Économies				
Augmentation de l'allocation annuelle à 1,50 \$ par électeur augmentation de 0,65 \$ par rapport au taux de 0,85 \$ en vigueur en 2012 0,65 \$ x 5 919 808 électeurs inscrits lors des élections de 2012 = 3 847 875 \$	3 847 875 \$					
 Introduction d'une allocation supplémentaire de 1 \$ par électeur lors d'élections générales 1 \$ x 5 919 808 électeurs inscrits lors des élections de 2012 = 5 919 808 \$ 5 919 808 \$ lors des prochaines élections générales ÷ 4 ans = 1 479 951 \$ (coût annualisé) 	1 479 951 \$					
Introduction d'un fonds annuel d'appariement des contributions plafonné à 250 000 \$ par parti • Évaluation du DGE : ○ 250 000 \$ pour chacun des quatre partis représentés à l'Assemblée nationale = 1 M\$ ○ 292 695 \$ pour l'ensemble des autres partis ○ établi en fonction des contributions versées entre novembre 2011 et novembre 2012	1 292 695 \$					
Introduction d'un fonds d'appariement supplémentaire lors d'élections générales plafonné à 250 000 \$ par parti Evaluation du DGE: 250 000 \$ pour chacun des quatre partis représentés à l'Assemblée nationale = 1 M\$ 0 \$ pour l'ensemble des autres partis établi en fonction des contributions versées entre novembre 2011 et novembre 2012 1 000 000 \$ par élections générales ÷ 4 ans = 250 000 \$ (coût annualisé)	250 000 \$					
Introduction d'un fonds annuel d'appariement des contributions plafonné à 2 000 \$ par député ou candidat indépendant • Évaluation du DGE établie en fonction des contributions versées entre novembre 2011 et novembre 2012	17 588 \$					
 Diminution du remboursement des dépenses électorales dû à la réduction des limites des dépenses électorales 1 348 009 \$ M\$ par élections générales ÷ 4 ans = 337 002 \$ (calculé sur les montants déclarés, mais non vérifiés pour les élections de 2012) 41 912 \$ par élection partielle¹ x 2,6 élections partielles par an en moyenne de 2008 à 2012 = 108 972 \$ 		(445 974 \$)				
 Abolition du crédit d'impôt pour contributions aux partis provinciaux Évaluation établie à partir de la moyenne annuelle des crédits réclamés de 2007 à 2011 au provincial et au municipal, soit 6 194 823 \$ (Revenu Québec, ligne 414) Évaluation établie en fonction des proportions des crédits potentiellement disponibles au provincial (91 %) et au municipal (9 %) calculées par le DGE à partir des contributions versées en 2011 (dernière année complète disponible) 		(5 637 289 \$)				
Total	6 888 109 \$	(6 083 263 \$)				
Impact financier annualisé	804 846 \$					

¹ 5 919 808 électeurs inscrits lors des élections de 2012 ÷ 125 circonscriptions = 47 359 électeurs en moyenne par circonscription x 0,59 \$ de diminution du plafond des dépenses électorales (1,94 \$ vs 1,35 \$) = 27 941 \$ de diminution du plafond par candidat x 50 % de remboursement de dépenses électorales = 13 971 \$ x 3 pour tenir compte de la présence de plusieurs candidats = 41 912 \$ d'économies estimées par partielle.

8. La liste des rencontres du comité consultatif du DGE en 2012-2013, incluant les dates, lieu, objets et personnes présentes. Prévisions pour 2013-2014

Rencontres du comité consultatif

- 28 novembre 2012 à la Salle Louis-Hyppolite-La Fontaine Édifice du Parlement
- 27 novembre 2012 à la Salle Louis-Hyppolite-La Fontaine Édifice du Parlement
- 21 novembre 2012 à la Salle Louis-Joseph-Papineau Édifice du Parlement

Puisque les rencontres du comité consultatif se tiennent à huis clos, l'objet de ces rencontres ainsi que les personnes présentes sont des renseignements confidentiels.

Prévisions pour 2013-2014

Dans la foulée du dépôt des projets de loi n° 3 instaurant des élections à date fixe et n° 13 relative au vote hors circonscription dans les locaux d'établissements d'enseignement postsecondaire, des réunions du comité consultatif sont à prévoir en 2013-2014 relativement à ces projets de loi.



SECTION 3

Institutions démocratiques Programme 06, élément 03

LES QUESTIONS ET LES RÉPONSES DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION Dépôt du plan financier (budget des dépenses par activité) et stratégique de ce portefeuille pour l'année 2013 – 2014

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SE RETROUVE À LA QUESTION 1 DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2. Description du volet « Cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne » du Programme 6 (Institutions démocratiques et Participation citoyenne) ainsi que son mandat, ses objectifs, la ventilation de son budget dépensé en 2012-2013, le nombre de fonctionnaires qui y sont affectés, les procès-verbaux de leurs rencontres et les résultats atteints.

Mandat

Le mandat du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne est d'élaborer et de mettre en œuvre des décisions du gouvernement en ce qui a trait aux institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, à la participation citoyenne, ainsi qu'en matière de laïcité et d'identité.

En raison de son champ d'expertise, le ministre est également appelé à collaborer avec d'autres instances ministérielles et gouvernementales à l'analyse et à l'élaboration de projets ayant une incidence en ces matières.

Institutions démocratiques

Concernant les institutions démocratiques, le Secrétariat effectue des travaux sur une base permanente, des analyses et des études visant leur modernisation. De plus, le Secrétariat est appelé à formuler des avis et à conseiller le ministre ainsi que les différents ministères et organismes sur les aspects relatifs aux lois de nature électorale et référendaire. Le Secrétariat assure également le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif.

Budget 2012-2013

Cabinet du ministre responsable des Institutions Démocratiques et de la Participation citoyenne

Programme 06, élément 01

Rémunération Fonctionnement Transfert Total budget dépenses

380,0 \$ 200,0 \$ 100,0 \$ 680,0 \$

3. Description du volet « Identité et Laïcité » du Programme 6 (Institutions démocratiques et Participation citoyenne) ainsi que son mandat, ses objectifs, la ventilation de son budget dépensé en 2012-2013, le nombre de fonctionnaires qui y sont affectés, les procès-verbaux de leurs rencontres et les résultats atteints

Mandat

Lors de la présentation du Conseil des ministres, la première ministre a clairement rappelé que le ministre des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne avait pour mandat « de proposer une Charte de la laïcité et un projet de loi sur l'identité. »

Pour donner suite à ce mandat, une Direction de la laïcité et de l'identité a été créée au sein du Secrétariat aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne afin de conseiller le ministre en ces matières. Un secrétaire adjoint responsable a été nommé en septembre dernier pour diriger cette nouvelle direction.

Budget 2012-2013

Direction de la laïcité et de l'identité

Programme 06, élément 05

Cette direction a été dotée des ressources : 425,0 \$ pour l'année financière 2012-2013 (6 mois).